

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2026

Convocation : 17 septembre 2026

Affichage : 25 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le dix-sept septembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, PLATON Guillaume, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, BAC Philippe, MOUGEAT Aurélie, HENRY Jean-François, MAURIN Myriam, LETRIBOT Catherine, SIMONIN Céline, WEIGEL Sylvie, BASTIEN Mireille, LETERRIER Jérémy, MOUCHEL Paul-Albert, HAMON Julien.

Absents excusés : BASNIER Laurent (pouvoir donné à Jean-François HENRY), GÉRAULT Carole, (pouvoir donné à Aurélie MOUGEAT), LEMANCEL Emilie (pouvoir donné à Chantal TRAVERS), DESALME Thomas (pouvoir donné à Sylvie WEIGEL).

Secrétaire de séance : HENRY Jean-François

Début de la séance : 20H30

VENTE DU PRESBYTÈRE

Lors de la réunion du 1^{er} juillet 2026, l'assemblée avait décidé de procéder à la vente du presbytère sous la forme d'une vente notariale interactive.

Monsieur le Maire rappelle le principe de ce type de vente :

La vente notariale interactive est une modalité de vente immobilière dans laquelle plusieurs acquéreurs peuvent formuler des offres successives en ligne, pendant une période déterminée, sous le contrôle d'un notaire. Contrairement aux enchères, le vendeur n'est jamais obligé de vendre au plus offrant.

La commune a à sa charge 238,80 €uros de frais de dossier pour lancer la procédure et 228 €uros d'étude d'offres s'il y a eu des propositions.

Une période de six à huit semaines est laissée aux potentiels acquéreurs pour les visites commerciales et le montage de leur dossier. Ensuite, les candidatures jugées recevables par le notaire pourront participer à une journée d'enchères.

Une commission élargie s'est tenue à ce sujet le jeudi 17 septembre, lors de laquelle les membres ont souhaité fixer une mise à prix à 140.000 €.

Avant de pouvoir procéder à la vente du bien, certains travaux seront à prévoir. Outre la toiture qui sera remplacée début 2027, il faudra procéder au bornage et déplacer les réseaux d'eau et d'électricité.

Par ailleurs, un locataire vit encore dans un des logements, qu'il quittera le 28 février. La vente ne pourra donc pas intervenir avant mars.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer le mandat au notaire pour lancer la procédure de vente notariale interactive,
- Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour borner la parcelle, déplacer les réseaux, et à en mandater les dépenses afférentes.

PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES DES ÉLÈVES DE PRIMAIRE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la « Direction Transports et Mobilités » de la Communauté d'Agglomération du Cotentin concernant la participation communale aux frais de transport scolaire pour les élèves de primaire.

La convention existante est arrivée à son terme en juillet 2026 et il convient de la renouveler afin de continuer à proposer ce service aux élèves tollevastais.

La convention proposée est consentie pour une durée de deux ans, tacitement renouvelable sans limitation de durée.

Le principe de la convention est une prise en charge partagée à hauteur de 50% entre la commune et l'autorité organisatrice. Pour l'année scolaire 2026/2027, la participation estimée de la commune de Tollevast serait de 4075,40 €.

L'assemblée, par 17 voix pour et 2 abstentions (Jean-François HENRY et Laurent BASNIER), valide la convention et autorise le Maire à la signer.

ACHAT DE TRAVERSES POUR LE TERRAIN DE PÉTANQUE

Au printemps, des travaux de terrassement ont été réalisés près de la « Cabane à Max » pour y créer un terrain de pétanque. Une fois le terrain tassé, il conviendrait de finaliser les alentours du terrain avec des traverses en bois. 24 traverses de 2,50 mètres vont être achetées pour faire le tour du terrain.

DISPOSITIF « ÉTÉ 2026 » : ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE RAFraICHISSEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ENFANTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un dispositif mis en place par l'Etat par l'intermédiaire d'EDF, ayant pour but d'équiper les écoles, cantines, centres de loisirs, d'équipements de rafraîchissement afin de faire face aux épisodes de canicule tels que ceux connus au début de l'été.

Cette opération prévoit un remboursement allant jusqu'à 400 euros par équipement, dans la limite de dix par établissement, pour l'achat de brasseurs d'air, ventilateurs, brumisateurs, mais également de climatiseurs fixes ou mobiles. Le nombre d'appareils subventionné est plafonné à dix par établissement, et la commune compte potentiellement trois établissements : l'école, le centre de loisirs et la cantine.

L'achat de climatiseurs mobiles a été étudié, mais au vu de leur consommation électrique, l'intérêt est relatif, car trente climatiseurs en marche pourraient donner lieu à une consommation importante, à raison de 2500 à 3500 Watts par appareil.

Sylvie WEIGEL propose d'acheter quelques climatiseurs afin de prévoir une salle fraîche pour l'ensemble de l'école, où pourraient se réfugier les enfants qui se sentiraient mal.

En revanche, l'achat de ventilateurs sur pied, beaucoup moins énergivores, pourrait apporter un confort dans les classes pour un moindre coût. L'investissement serait intégralement remboursé par l'aide financière, et il ne resterait à la charge de la collectivité que la consommation électrique de ces équipements de 50 Watts maximum, contre 2500 à 3500 Watts pour les climatiseurs mobiles.

L'assemblée estime qu'il est préférable de ne pas se précipiter à acheter des climatiseurs premier prix et réétudiera la possibilité d'en installer de meilleure qualité ultérieurement.

Le conseil municipal pense aussi qu'il est dommage de ne pas bénéficier de cette aide financière, et donne son accord pour l'achat de trente ventilateurs sur pied, qui seront répartis dans les classes, la cantine et le centre de loisirs. Monsieur le Maire est également autorisé à effectuer un mouvement de crédits à l'article 2188-45 pour régler la facture, et à faire les démarches nécessaires pour percevoir l'aide financière.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Installation d'un cabinet médical sur la ZA des Chèvres : L'assemblée est informée que le projet d'installation d'un cabinet médical sur la zone d'activités des Chèvres n'est plus d'actualité. Le permis de construire, en cours d'instruction, va être retiré.
- Passage en agglomération de la « Longue Chasse » : Stéphane BARBÉ informe l'assemblée qu'une étude va être menée afin de connaître le coût du passage de la « Longue Chasse » en agglomération. L'objectif de cette décision serait d'avoir la possibilité d'aménager la route afin de la sécuriser, ce qui n'est pas possible tant que cette route est gérée par le département. Des devis de trois cabinets d'études seront proposés prochainement.
- Accidents au « Vurfrêne » : Sylvie WEIGEL informe l'assemblée que les virages du « Vurfrêne » sont régulièrement le théâtre d'accidents de voiture et souhaiterait qu'une signalisation plus visible soit installée en amont des virages. Stéphane BARBÉ va en faire la demande auprès des services de l'Agence Technique Départementale.
- Projet de logements dans le bourg : Monsieur le Maire s'est entretenu avec les services « Logement » et « Urbanisme » de la Communauté d'Agglomération du Cotentin sur les possibilités d'aménagement des deux parcelles situées dans le bourg et appartenant à la mairie. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé afin de recevoir des propositions d'aménagements sur les parcelles A 3179 et A 1528. Les différents projets proposés devront correspondre à un cahier des charges établi par la mairie, qui sera en accord avec les perspectives et les directives du PLUI. Les propositions seront étudiées par une commission, et un contrat sera passé avec l'aménageur retenu.
- Journée écocitoyenne : Une matinée de nettoyage des routes de la commune est organisée le samedi 26 septembre. Rendez-vous est donné aux volontaires à 9h sur le parvis de la mairie.
- Nettoyage du cimetière : Comme chaque année, une journée de nettoyage du cimetière est programmée à l'approche de la Toussaint. Celle-ci se tiendra à partir de 9h le samedi 24 octobre au cimetière de Tollevast.
- Tollevastaise : La Tollevastaise se tiendra le samedi 10 octobre et les organisateurs sont toujours à la recherche de bénévoles pour être signaleurs. Guillaume PLATON rappelle qu'il est nécessaire d'être titulaire du permis de conduire pour tenir ce poste.
- Départ d'un employé communal : Stéphane BARBÉ informe l'assemblée que Xavier LACOMBE va quitter les effectifs de la commune de Tollevast au 31 octobre pour être muté à Couville. La question de le remplacer ou non va se poser, il est envisagé d'externaliser plus de prestations. Une étude sera faite sur l'intérêt de recruter ou non un troisième agent à l'atelier.
- Mise en valeur du patrimoine historique et culturel de la commune : Sylvie WEIGEL propose de mettre en valeur le patrimoine historique et culturel de la commune. Le projet serait de recueillir les informations, photos et autres documents d'époque afin de les compiler et de trouver un moyen de les mettre à disposition de la population, par de l'affichage dans le bourg (voie douce, mur de l'église, clôture de la maison du sonneur...). Afin de récolter les informations, elle propose de se rapprocher des membres d'associations comme le « Club Tollevastais de l'Amitié », les « Anciens Combattants » ou le « Souvenir Français ». Ensuite, les modalités de mise en valeur de ces informations seront discutées avant d'inscrire les crédits nécessaires au budget.
- La prochaine réunion de conseil est programmée le mercredi 18 novembre 2026 à 20h30.